

Club de canoë-kayak de Sucé-sur-Erdre

Base nautique de la Papinière
158 rue de la Papinière
44240 Sucé-sur-Erdre
06.51.59.27.88



Fiche d'inscription 2019

Nom de l'adhérent :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Date de naissance : / /

Pour les adhérents majeurs

N° mobile :/...../...../...../.....

E-mail :

Pour les adhérents mineurs

N° maman:/...../...../...../..... N° papa :/...../...../...../.....

E-mail des parents :

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné M. ou Mme certifie que mon enfant sait nager 25m et peut s'immerger. J'autorise les accompagnateurs à prendre toutes les dispositions et décisions nécessaires en cas d'hospitalisation de mon enfant.

Fait le : / /, à

Signature :

Le dossier doit être rendu complet*, avec les documents suivants :

- La fiche d'inscription 2019 dûment remplie
- Le règlement de la licence en espèces, chèque et/ou chèques vacances (chèque à l'ordre de « Club CK Sucé/Erdre »)
- Un chèque de caution de 50€ (chèque à l'ordre de « Club CK Sucé/Erdre »)

Assurance complémentaire MAIF « IA sport » à 10,79€ :

Je souhaite souscrire à cette assurance complémentaire : OUI / NON (si oui, ajouter 10,79€ au chèque de règlement)

Certificat médical (à renouveler tous les 3 ans OU en cas de réponse positive au questionnaire) :

Questionnaire « QS-Sport » : Toutes les réponses sont négatives / Au moins une réponse de positive

**Les dossiers incomplets ne seront pas traités.*

Type de licence	Renouvellement de la licence 2019 ou 1 ^{ère} adhésion (janvier à décembre 2019) Validité de 12 mois	
	Du 1 ^{er} décembre 2018 au samedi 12 janvier 2019	Après le samedi 12 janvier 2019
Jeunes (moins de 18 ans)	125 €	155 €
Adultes (plus de 18 ans)	135 €	165 €

Pour les réductions, voir le site internet du club www.club-kayak-erdre.fr. Possibilité de règlement échelonné sur 2 ou 3 mois.

IMPORTANT

Durant la période estivale, le club propose des locations de canoë-kayak sur le port de Sucé-sur-Erdre. Chaque adhérent de plus de 16 ans ou le représentant d'un adhérent mineur, s'engage à assurer bénévolement une journée de permanence à la location durant un samedi, un dimanche ou un jour férié, entre mai et fin septembre 2019. Dans le cas contraire, le chèque de caution de 50€ sera débité début octobre 2019. Les recettes de la location permettent le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement du matériel du club, et par conséquent maintenir les cotisations du club à un niveau raisonnable.

J'autorise / Je n'autorise pas * la publication des photographies prises lors des activités du club, sur la page facebook et le site internet du club, ainsi que sur le site du CDCK44. **razer la mention inutile*

Fait le : / /

Signature :